

**DEPARTEMENT DU NORD**

**VILLE DE LOMME**

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**Commune associée à LILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N° 2014/95 à 2014/97**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 11 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le onze décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq décembre deux mille quatorze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Roger VICOT, Maire.

Mme Cécile MESANS - M. Rachid LOUNICI - Mme Josette MONTEL - M. Vincent DHELIN - Mme Isabelle CAMBIER - M. Olivier CAREMELLE - Mme Muriel SERGHERAERT - M. André BUTSTRAEN - M. Francis VAN DER ELST, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - M. Yvon CASTIEN - Mme Monique LEROY - M. Serge THERY - Mme Maliqua TIRMARCHE - M. Guy ORIOL - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Philippe CLAUW - M. Jorgé ROJAS - M. Eric FINNE - Mme Véronique DELEPLANQUE - Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Cédric BERLEMONT - Mme Elise DERHORE - Mme Nathalie ACS - Mme Véronique PARABOSCHI - M. Icham KAJJA - M. Jordy ZUNIGA, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Kativa TOUMI, Adjoint au Maire.

Mme Christine VANDENBULCKE - Mme Mylène GLORIAN - M. Jean-Luc DANGREMONT - M. Thomas PASQUET - Mme Carine SAUREAU, Conseillers Communaux.

Madame Kativa TOUMI a donné pouvoir à Monsieur Eric FINNE

Madame Christine VANDENBULCKE a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS

Madame Mylène GLORIAN a donné pouvoir à Madame Josette MONTEL

Madame Carine SAUREAU a donné pouvoir à Madame Nathalie ACS

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 DECEMBRE 2014

### 2014/96 - MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR CRÉATION D'UNE LIAISON VERTE ET EXTENSION DE LA CLINIQUE DE LA MITTERIE

Le quartier de la Mitterie est divisé en deux parties localisées de part et d'autre de la rocade nord-ouest. La présente délibération concerne le développement de sa partie nord dont le fonctionnement urbain est lié à la zone commerciale du Grand But et au parc naturel urbain.

Ce quartier résidentiel fonctionne de façon relativement autonome par rapport au reste de la ville de Lomme de par la coupure physique générée par la voie rapide urbaine. Les 2 parties du quartier de la Mitterie sont cependant reliées par une passerelle piétonne enjambant la voie rapide.

La clinique de la Mitterie, installée depuis les années 80, prend une place importante dans le quartier via ses extensions successives et offre un service de santé à une échelle intercommunale.

Le quartier bénéficie également d'un cadre de vie qualitatif constitué par le parc naturel urbain, la ferme pédagogique et les jardins familiaux. A plus grande échelle, le secteur fait partie intégrante du projet de développement d'un parc périurbain et agricole (nommé parc de l'Arc Nord) qui regroupe du patrimoine naturel, paysager, bâti et agricole de qualité depuis la ville de Bondues jusqu'à Escobecques.

Il existe aujourd'hui sur le quartier Mitterie/Grand But deux projets :

#### La liaison verte

La ville de Lomme souhaite développer une liaison verte permettant de relier le parc naturel urbain au quartier de la Mitterie partie Sud. L'objectif de cette liaison est de rendre accessible par une voie dédiée aux piétons et aux modes actifs les entrées au parc urbain, aux jardins familiaux et à la ferme pédagogique depuis le quartier de la Mitterie (côté sud). En effet, actuellement, l'accès au parc et à la ferme se fait soit par la zone d'activités du Grand But (à côté de l'hôtel Campanile) soit par la rue de Pérenchies qui ne bénéficie pas d'aménagements spécifiques pour les modes actifs et a un caractère très routier (route dont la limitation de vitesse est à 70km/h).

A plus grande échelle, le développement de cette voie verte est un maillon d'une promenade en cours d'aménagement qui permettra aux riverains d'accéder aux espaces verts majeurs de la ville de Lomme : le parc naturel urbain, le parc de Multilom, la cité jardin Délivrance...

#### L'extension de la Clinique

La Clinique de la Mitterie souhaite s'étendre le long de la rue de Lompret. Cette extension a pour but de développer « un service de soins de suite et de réadaptation spécialisé dans la prise en charge de la personne âgée polypathologique dépendante ou à risque de dépendance ». La clinique s'inscrit dans le Schéma Régional des Organisations des Soins qui est élaboré en lien avec les Agences Régionales de Santé (organisme géré par l'Etat) et répond à ce titre à une mission de service public et d'intérêt collectif.

.../...

Par ailleurs, un autre établissement médico-social de type EHPAD, d'une capacité de 80 à 100 lits, pourrait être construit le long de la rue Adolphe Defrenne, face au 2<sup>ème</sup> parking de la clinique, dans un délai de 10 ans environ.

### **Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme**

Afin de mettre en œuvre ces projets, il est proposé de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme sur le quartier de la Mitterie :

- Pour la liaison verte : création d'une fiche d'orientations d'aménagement sur le secteur nord de la Mitterie et reclassement partiel de la zone UD en NP.
- Pour l'extension de la clinique : reclassement partiel de la zone NP en zone UD.

Le projet de mise en compatibilité du P.L.U. sera, comme le prévoit le code de l'urbanisme, présenté au public et à un examen des personnes publiques associées dans le cadre d'une enquête publique. Au terme de cette enquête publique, au regard des avis émis et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil de Communauté sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général du projet poursuivi, et, le cas échéant, à approuver les modalités de mise en compatibilité du P.L.U. nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir:

♦ **DONNER** un avis favorable à la mise en compatibilité du P.L.U. pour création d'une liaison verte et extension de la Clinique de la Mitterie afin que Lille Métropole puisse engager l'enquête publique, conformément aux articles L.123-14, L.123-14-2 et L.300-6 du code de l'urbanisme, portant sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence et procéder aux formalités afférentes.

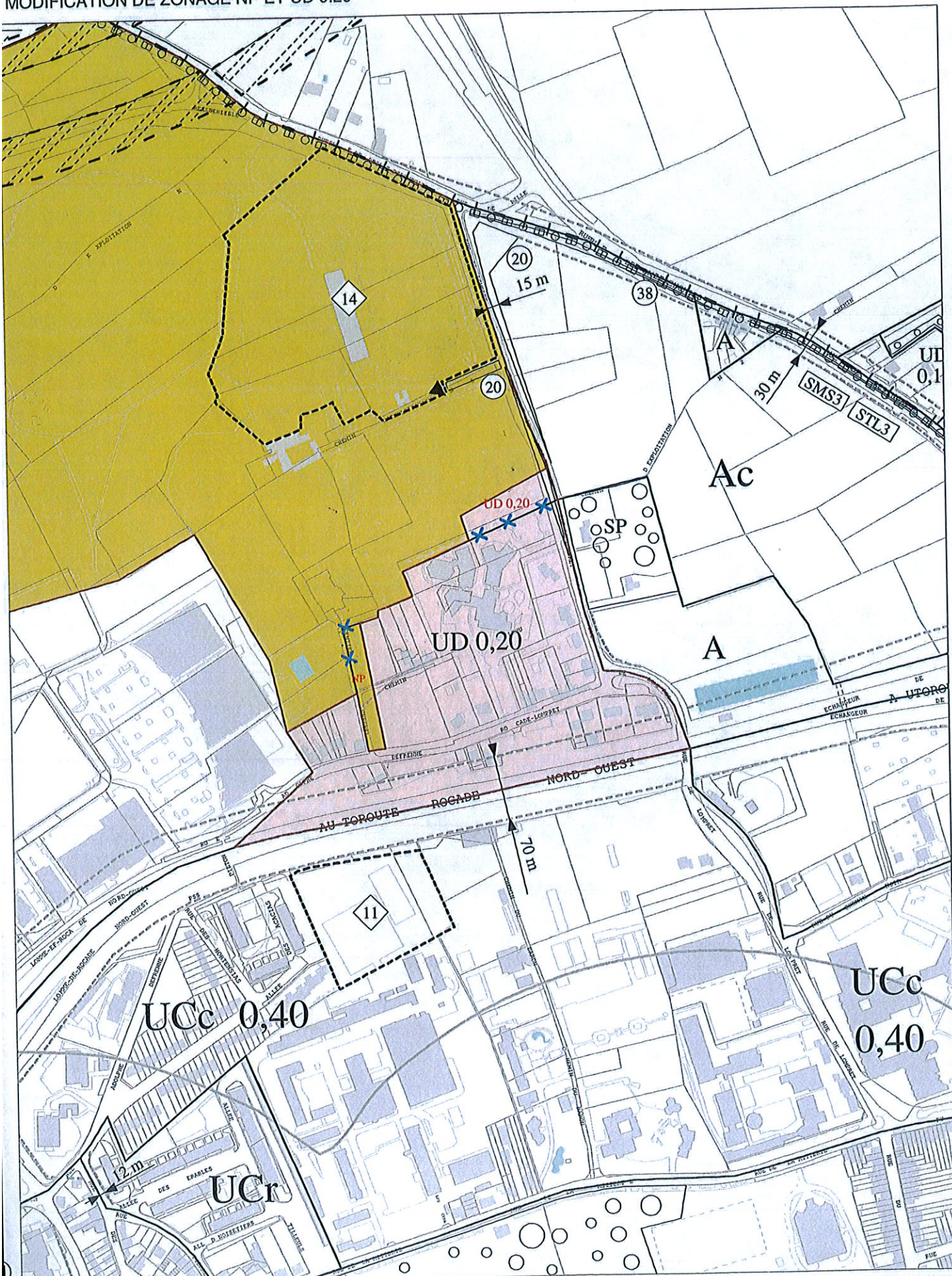
ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

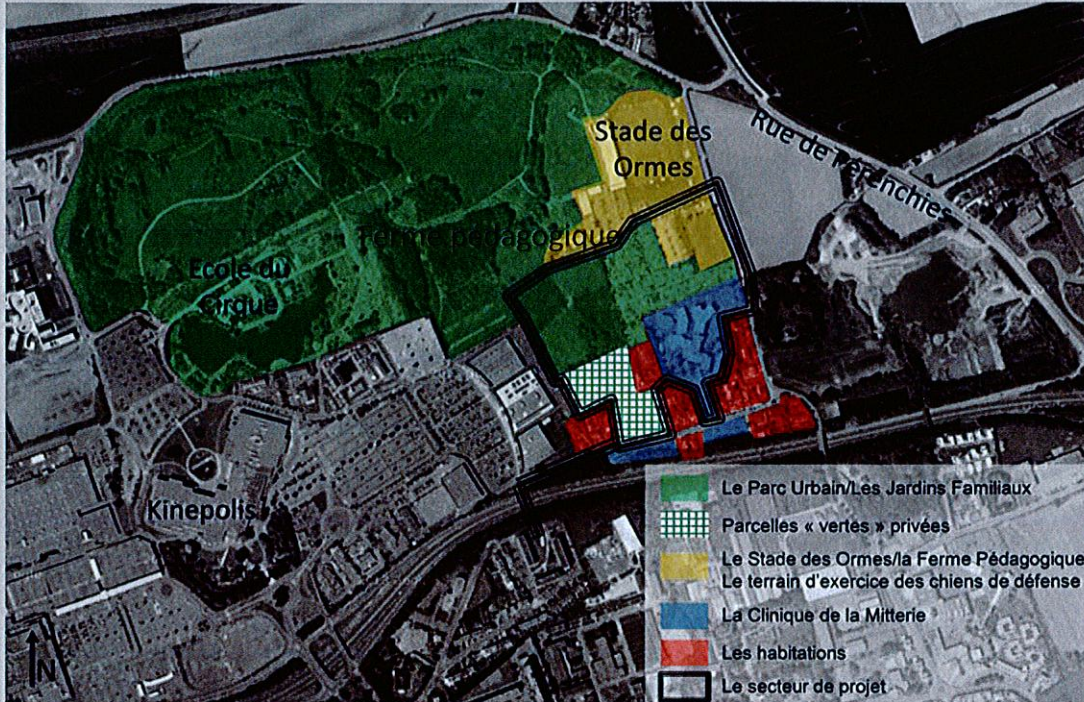
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme





## Le secteur aujourd'hui



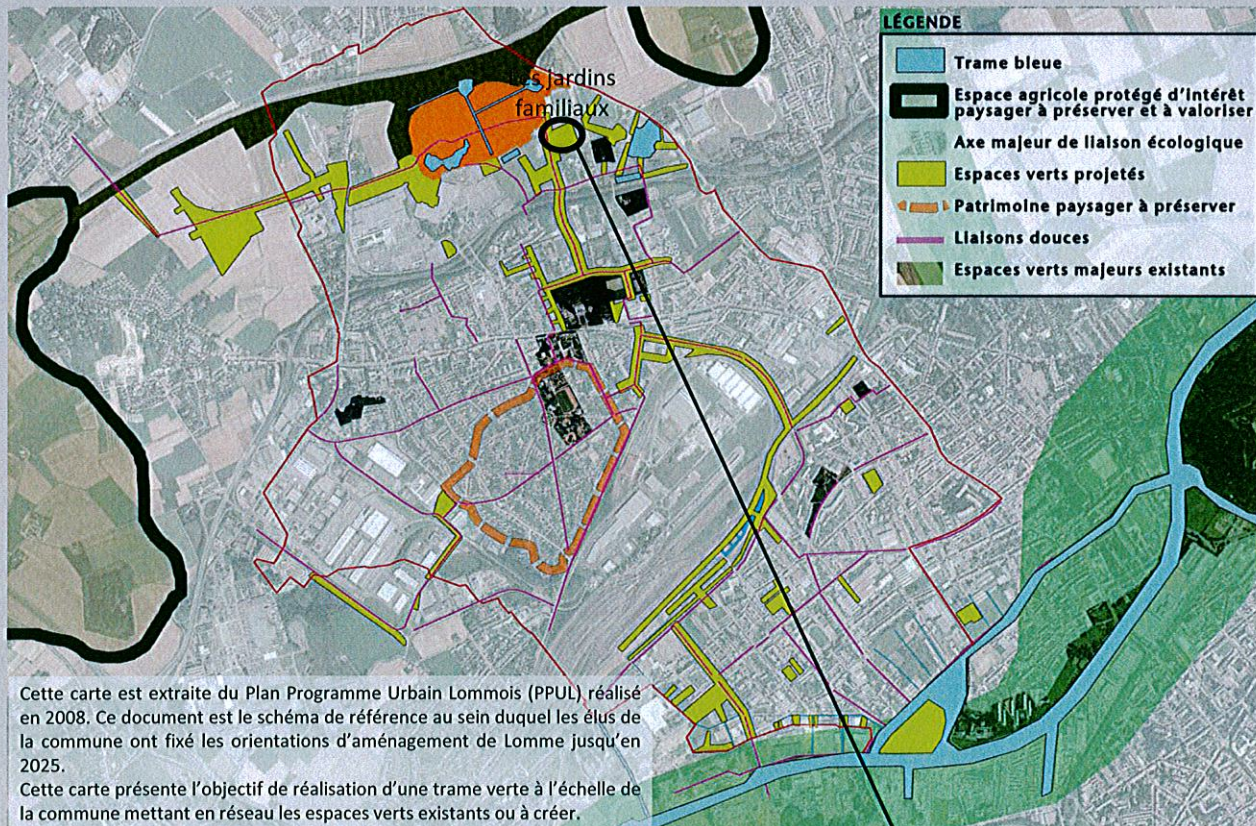
Réalisation du schéma : Lille Métropole (photo aérienne 2013)

Le secteur Clinique/Mitterie bénéficie d'un cadre de vie hétéroclite mais verdoyant composé par : le parc urbain, la ferme pédagogique et les jardins familiaux. On y trouve également le stade communal des Ormes et le terrain d'entraînement de l'Union Canine des Flandres. Au milieu des habitations prend place la Clinique de la Mitterie installée depuis les années 80.

Les parties nord et sud du quartier Mitterie sont reliés par la passerelle piétonne qui enjambe la voie rapide urbaine et connecte la rue des Acacias à la rue Adolphe Defrenne.

Sur le secteur « Clinique/Mitterie » sont prévus plusieurs projets que Monsieur le Maire souhaite présenter aux riverains. Le secteur de projet est détourné en noir sur la carte ci-contre.

## La trame verte à l'échelle de la commune



Cette carte est extraite du Plan Programme Urbain Lommois (PPUL) réalisé en 2008. Ce document est le schéma de référence au sein duquel les élus de la commune ont fixé les orientations d'aménagement de Lomme jusqu'en 2025. Cette carte présente l'objectif de réalisation d'une trame verte à l'échelle de la commune mettant en réseau les espaces verts existants ou à créer.

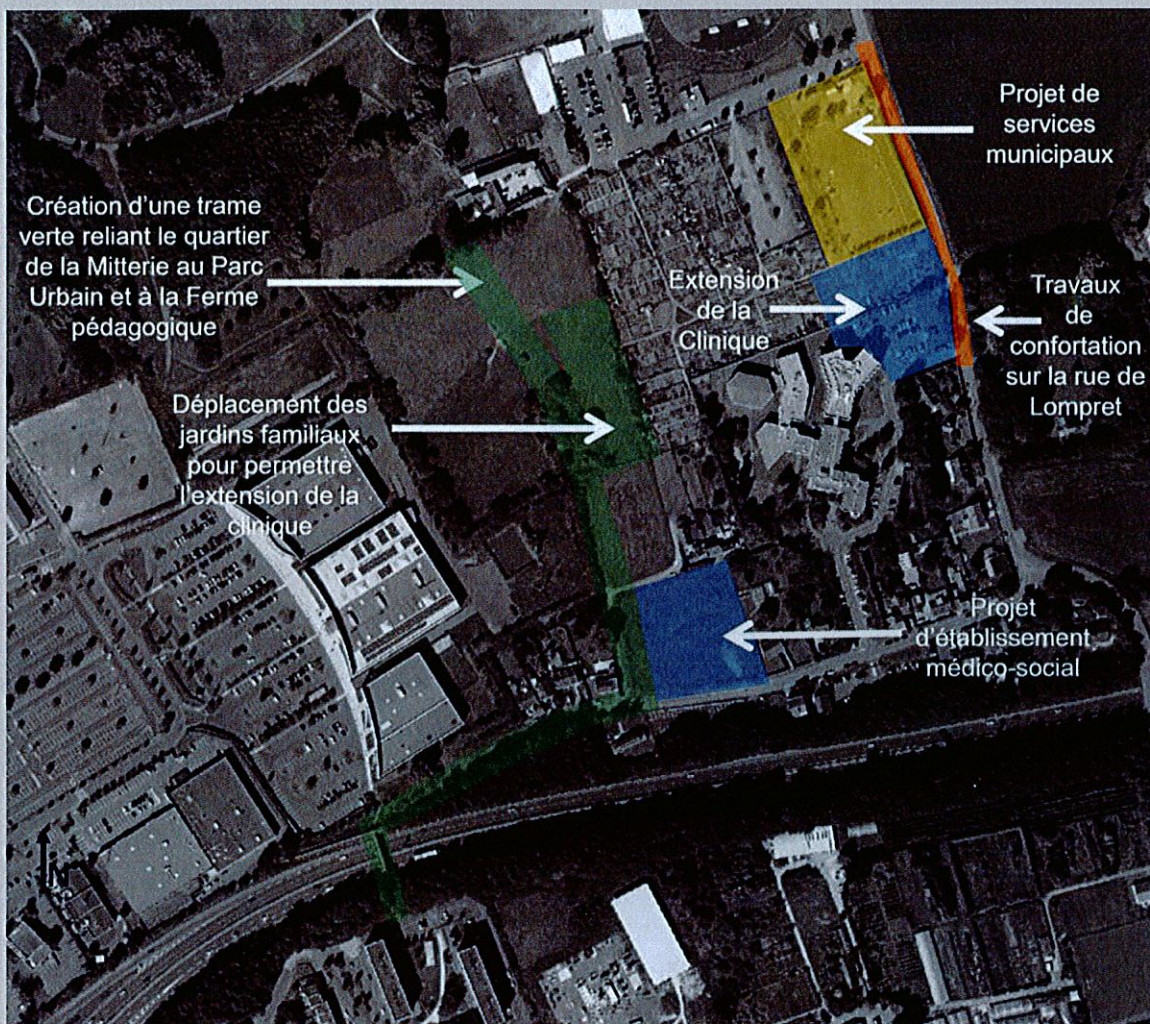
### Pourquoi un jardin familial ?

- Pour se détendre et se maintenir en forme.
- Pour échanger entre collègues.
- Pour le plaisir de partager une passion commune.
- Pour savourer sa récolte et profiter des bienfaits d'une alimentation saine.
- Pour inciter d'autres à nous rejoindre.

Par le Président de l'Association « Traditions et Loisirs du Jardinage » - M. Christian Vercoutre



## Présentation des projets envisagés dans le secteur pour les 10 prochaines années



LA CLINIQUE DE LA MITTERIE souhaite s'étendre afin de compléter son offre de soins en ouvrant un « service de soins de suite et de réadaptation spécialisé dans la prise en charge de la personne âgée polyopathologique dépendante ou à risque de dépendance ». Son agrandissement permettrait d'accueillir une soixantaine de lits dans ce service. L'extension de la Clinique nécessite de DÉPLACER DOUZE JARDINS FAMILIAUX existants; le travail est engagé entre la Mairie (propriétaire des jardins), la Clinique et l'association Traditions et Loisirs du Jardinage afin d'organiser au mieux le remplacement de ces jardins. Il a été ainsi convenu de relocaliser les jardins à l'ouest de ceux existants. Enfin, les travaux de voirie seront priorités à l'échelle de la commune afin d'accompagner l'extension de la clinique en CONFORTANT LA VOIRIE EXISTANTE (RUE DE LOMPRET) ce qui permettra de faire le lien entre la clinique de la Mitterie et l'hôpital Saint Philibert via la rue de Lompret. Ces travaux bénéficieront également à l'ensemble des habitants du quartier.

La Mairie souhaite profiter de ces échanges de terrains pour mettre en œuvre dans le secteur Clinique/Mitterie un tronçon de LA TRAME VERTE qui permettra un accès piétons qualitatif et paysager vers la ferme pédagogique et le Parc Urbain. Les jardins familiaux relocalisés pourront participer à l'animation de la trame verte.

Il est envisagé d'installer UN SERVICE PUBLIC LIÉ AU FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE sur le terrain appartenant à la commune et accueillant actuellement l'entraînement des chiens de l'Union Canine des Flandres. Il n'y a pas encore de date arrêtée pour ce projet.

Enfin, à 10/15 ans, la Clinique souhaite développer sur les terrains dont elle est propriétaire (rue Adolphe Defrenne) UN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL .

### Permettre la réalisation de ces projets : faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme

L'objet du PLU est de règlementer l'usage du sol : hauteur maximum de construction, retrait du bâti imposé vis-à-vis des autres bâtiments ou des limites parcellaires, usages autorisés ou interdits, nombre de places de stationnement... Pour permettre les projets qui sont présentés ci-dessus, il est nécessaire de faire évoluer les règles du PLU.

Aujourd'hui sont prévues 2 procédures d'évolution du PLU au cours desquelles les riverains, les associations, les habitants pourront donner leur avis sur l'évolution du PLU proposée. Toutes personnes pourra accéder au dossier et donner son avis via le site internet de Lille Métropole (<http://www.lillemetropole.fr/home/communaute-urbaine/dialogue-citoyen/je-participe.html>), en Mairie de Lomme ou à Lille Métropole durant le temps des procédures.

**1. Procédure d'ajustement du PLU dite de « modification simplifiée »**  
Objectif de cette procédure : permettre l'extension de la clinique sur son parking (au nord).  
Mise à disposition d'un dossier expliquant l'évolution du zonage du secteur : courant janvier 2015.

**2. Procédure d'ajustement du PLU dite de « déclaration de projet »**  
Objectif de cette procédure : changement du zonage au nord de la clinique pour permettre son extension sur une partie des jardins familiaux et changement de zonage à l'ouest afin de « sanctuariser » la trame verte piétonne. Procédure menée sur l'année 2015.